

vénérable des vues profondes & durables, des institutions salutaires à l'humanité, des *localités nécessaires* (a), & admirer avec S. Augustin, avec Boliuet, avec tous les esprits justes & solides, cette foule de loix politiques & morales, toutes marquées du sceau de la sagesse éternelle. (b)

L'examen de la personne & des loix de Moyse est divisé en sept chapitres qui forment comme sept discours dont la réunion présente en entier la législation Judaïque. — Le premier chapitre peint l'état du monde à la naissance de Moyse, & ce qu'étoient alors les Hébreux. Vingt pages suffisent à l'auteur, pour tracer l'histoire de Moyse, & réfuter une foule d'erreurs des Rabbins & des commentateurs. — Le chapitre deuxième traite de l'administration civile & politique des Hébreux sous Moyse & depuis sa mort. On distinguera dans les vingt articles de ce chapitre, ceux qui parlent des tribunaux d'attribution, des impôts, & de l'influence des prêtres. — Les loix *Religieuses* sont exposées avec beaucoup de détails dans le troisième chapitre, & les loix *Civiles* dans le quatrième. Le cinquième qui complete ce traité, discute les loix criminelles avec ce genre de logique qui tient bien plus à la *sensibilité* du siècle, c'est-à-dire, à une fatale indifférence pour la vigueur & les droits de la justice, qu'à des principes sérieusement raisonnés sur la nature des délits & des peines (c). C'est une espece de tribut que

---

(a) Vues diverses sur les loix cérémonielles & les observances légales, 15 janv. 1782, p. 100.

(b) *Ibid* p. 101 & suiv. *Diâ. hist.* art. MOYSE.

(c) Solide & ingénieuse observation du chan-